

Réf : DCM/2016/n° 104/3.2/14.12/14

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	25	28

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2016

Date de la convocation : 07-12-2016
Date de l'affichage : 08-12-2016

L'an deux mille seize,

Le QUATORZE DECEMBRE à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

Gilles TRAUJLET à Pierre MAUMEJEAN, Nathalie THEODOSE à Ariane MOLLUNA, Christelle BERTINI à Véronique BONVICINI

Absent :

Amandine JACINTO

Secrétaire de séance : Claude LAURIE

OBJET :

**ALIENATION D'IMMEUBLE
RUE D'ESPARON**

Rapporteur : Le Maire

Par délibération en date du 23 septembre 2015, le conseil municipal avait approuvé le cahier des charges de la vente de l'immeuble cadastré AO n°38, situé rue d'Esparon, qui abritait les services du Trésor Public.

Ce projet de vente qui n'a pu aboutir à ce jour, devait contribuer à atténuer le coût de l'opération « Marianne », à ce jour largement déficitaire. Ce produit est impérativement nécessaire à l'équilibre budgétaire.

Tout en rappelant que les ventes immobilières des collectivités locales échappent à toute formalité de publicité et de mise en concurrence préalables, mais dans un souci de transparence, il est proposé au conseil municipal :

- De recourir pour la vente de l'immeuble sus désigné à la procédure de vente par appel d'offres sous plis cachetés
- D'approuver le cahier des charges de la vente qui demeurera annexé à la présente délibération
- De former une commission spécifique municipale pour cette vente, dont les membres seraient ceux de la commission d'appel d'offres, chargée de l'ouverture des plis et de la réalisation d'une note de synthèse préconisant un choix. La décision finale étant prise par le conseil municipal
- D'autoriser Le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après débat et à la majorité :

- adopte la proposition

Pour : 23

Contre : 5 - Rachida Bouteiller, Fabrice Labarussias, Cédric Bonato, Alexandra Bonnet, Guillaume Ber

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 15-12-2016

- date d'affichage : 16-12-2016